



LA FRANÇAISE

# La Française Credit Innovation - Action I C EUR - FR0014008UJ6

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management,  
société du Groupe La Française

## 📍 OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPC, de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indice BofA BB Global High Yield en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères ESG et dont 60% au moins contribuent positivement et/ou ne présentent pas de contribution négative aux ODD.

**Indicateur de référence :** L'OPC n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à la performance de l'indice ICE BofAML BB Global High Yield Total Return Index. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence.

La stratégie d'investissement de l'OPC est de profiter de la dynamique créée par des thématiques et des enjeux d'avenir que sont le changement climatique, l'innovation technologique, l'urbanisation et croissance démographique. Ces thématiques sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'émergence de nouvelles tendances et sont déterminées de manière discrétionnaire par l'équipe de gestion. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited ». La stratégie de l'OPC est d'investir dans des émetteurs dont la notation est susceptible de s'améliorer (capturer les améliorations de la prime de risque). Elle consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créances négociables et instruments du marché monétaire (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs. Les critères retenus pour analyser les émetteurs privés sont : Environnemental (intensité carbone...), Social (formation du personnel...), Gouvernance (politique de rémunération...) à travers une approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion. La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier les émetteurs devant être préalablement écartés en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française. La deuxième étape consiste à écarter 20% des émetteurs privés dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle pour les émetteurs privés et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel l'OPC ne peut pas investir. En 3ème étape le gérant analyse les profils de sociétés après réduction de l'univers d'investissement et détermine si leurs produits et services s'intègrent dans une des thématiques. Le résultat de cette analyse discrétionnaire détermine l'attribution d'un émetteur à une de ces thématiques ou à aucune d'entre elles. La société de gestion

s'engage à constituer le portefeuille de l'OPC à hauteur de 60% minimum de l'actif net d'émetteurs contribuant positivement et/ou ne présentant pas de contribution négative aux ODD (score ODD entre 0 et +10). Les 40% restants pourront être investis sur une échelle de score comprise entre -10 et +10. La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. L'OPC investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et/ou dans des émissions High Yield (spéculatif) (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'OPC a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et à une dimension sociale et durable mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et sur la société. L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% maximum de l'actif net. Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou autres devises. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change, un risque résiduel pourra néanmoins subsister. L'OPC pourra recourir aux obligations subordonnées financières et non financières (dont des Cocos) dans une limite globale de 20% de l'actif net. Le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPC utilise des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. L'OPC se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux dont émergents. Le gérant peut recourir à des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Il intervient principalement dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture sur les marchés à terme de change. L'OPC peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE.

**Durée de placement recommandée :** Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant 3 ans.

**Modalités de rachat :** les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jour ouvré)

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

## 📍 PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

La catégorie de risque 3 reflète les investissements du fonds dans de la dette privée à taux fixe, variable ou variabilisé, dans le respect d'une fourchette de sensibilité de [0 ; 10].

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". Cet OPC ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

**Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :**

**Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :** c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

**Risque de crédit :** Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT |        |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Frais d'entrée                                         | 3,00 % |
| Frais de sortie                                        | Néant  |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Frais courants                            | 0,80 % (*) |

(\*) Ce chiffre correspond aux estimations de l'exercice en cours.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES |       |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Commission de surperformance                             | Néant |

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSEES

La Française Credit Innovation  
- action I C EUR

Seules les performances sur les années civiles pleines sont affichées

Le compartiment La Française Credit Innovation a été créé le 30 août 2022.

**SICAV créée le :** 12/11/2018

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP Paribas S.A.

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts** Action I C EUR, Action F, Action R C USD H, Action T C CHF H, Action R D EUR, Action I C USD H, Action T C USD H, Action T C EUR, Action I D EUR, Action T D EUR, Action I C CHF H, Action I D USD H, Action R C EUR, Action S EUR, Action R D USD H, Action T D USD H : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Valeur liquidative et autres informations pratiques :** locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Autres catégories de parts :** Action F, Action R C USD H, Action T C CHF H, Action R D EUR, Action I C USD H, Action T C USD H, Action T C EUR, Action I D EUR, Action T D EUR, Action I C CHF H, Action I D USD H, Action R C EUR, Action S EUR, Action R D USD H, Action T D USD H

**Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/11/2022